

**PAVEL SERHIOVYCH VOROPAIEV**

*L'Université Nationale des Affaires Intérieures de Kharkiv*

## **LA VIOLENCE DANS LE CYBERESPACE**

On envisage ici la violence dans le cyberespace comme des actes agressifs et intentionnels à l'encontre d'une victime. Le cyber-harcèlement comme la forme de la violence dans le cyberespace est assuré avec l'utilisation des technologies d'information et de communication via les messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partage de photographies etc.

Le cyber harcèlement est une forme particulière de harcèlement menée dans le but de nuire à la personne visée. Le cyber harcèlement peut prendre des formes très différentes. Les délinquants peuvent propager des rumeurs infondées sur Internet; pirater un compte mail; diffuser des photographies ou des vidéos sur Internet sans le consentement des personnes photographiées ou filmées; harceler une personne par le biais de réseaux sociaux, la création de faux profils, l'envoi de messages d'insultes, de moqueries, le piratage et détournement de compte (Yahoo, Facebook,...), la création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'une personne. Il est difficile de repérer et de reprendre le contrôle. En Europe la lutte contre la cybercriminalité constitue une priorité gouvernementale et mobilise les forces de sécurité intérieure. En France, par exemple, la gendarmerie et la police ont structuré un dispositif national cohérent afin de faire face aux évolutions perpétuelles de l'utilisation de l'outil informatique pour la commission d'infraction.

En Ukraine on a créé un projet spécial «L'école en sécurité», mais il n'y a pas suffisamment de projets pour des adultes. La législation stricte pour combattre contre le cyber-harcèlement n'est pas encore élaborée.

Ainsi, à notre avis, des mesures nécessaires doivent être prises par le gouvernement et tous les organes et organisations concernés. Tous d'abord il faut concentrer des efforts sur la prévention de toute violence dans le cyberespace y compris le cyber-harcèlement. Puis il faut créer un réseau développé des bureaux et des organismes sociaux gouvernementaux ou non-gouvernementaux pour la protection et la réhabilitation psychologique aussi bien les enfants et les adolescents que les adultes contre toutes les menaces dans le cyberespace. En plus, la législation stricte concernée à punir des actes agressifs et intentionnels à l'encontre d'une victime dans le cyberespace doit être élaborée.

*Consulteur de langue L. D. Diagilieva*